

LA DISTRIBUTION DES BACS ROULANTS

Dans un souci de diminuer les coûts croissants engendrés par les déchets, de favoriser le recyclage et d'introduire des mesures plus homogènes de disposition des matières résiduelles, le conseil municipal de la municipalité de Messines a décidé d'introduire des bacs roulants sur l'ensemble du territoire de la municipalité où le service de cueillette est offert par un camion compacteur. Sachez qu'en vertu du règlement municipal numéro 2010-280, l'utilisation de ces bacs est rendue **obligatoire**.

Si vous déménagez, laissez les bacs sur place pour le prochain occupant : le numéro de série correspond à l'adresse où il a été livré.

Le jour de collecte, placez votre bac en bordure du chemin, les roues vers le chemin.

Le numéro de série correspond à l'adresse où le bac a été livré.

L'entreposage des bacs – Aidez- nous à donner une image propre de notre municipalité. L'entreposage des bacs à l'extérieur est permis dans la cour latérale ou arrière. Ceux-ci ne doivent pas être laissés en bordure du chemin entre deux collectes.



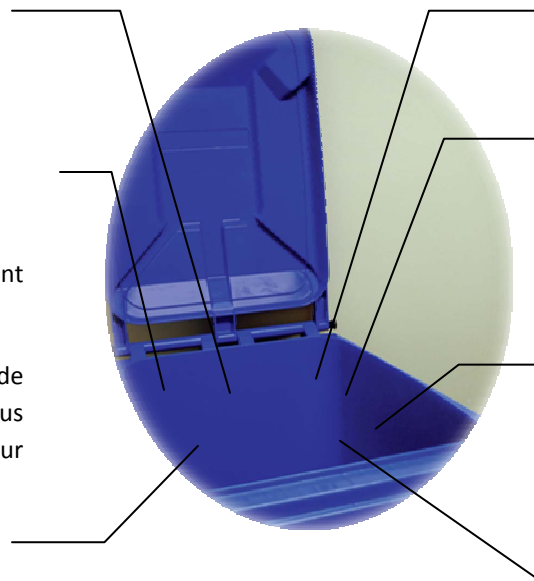
Le bac noir est pour les poubelles

Ne pas utiliser de gros sacs verts

Placer vos petits sacs blancs directement dans le bac.

Il est de la responsabilité du citoyen de s'assurer que ses bacs sont maintenus proprement. Vous devez laver l'intérieur de votre bac de temps à autre.

Si vous souhaitez en apprendre plus sur le règlement régissant les matières résiduelles, règlement portant le n° 2010-280, rendez-vous sur le site web de la municipalité ou présentez- vous au bureau municipal afin d'en obtenir une copie.



Le bac bleu est pour le recyclage

Ne pas utiliser de gros sacs transparents

Placer vos matières recyclables directement dans le bac de façon pêle-mêle.

Pour en savoir plus sur les matières recyclables

Consultez votre tableau des matières recyclables – acceptées ou refusées.

La collecte des matières recyclables

Les matières recyclables sont ramassées toutes les deux semaines. Pour connaître le jour de collecte dans votre secteur, consultez votre calendrier de la collecte ou le www.messines.ca

N'oubliez pas d'entrer vos bacs suite à la collecte!